

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 28 mai 2020 à compter de 19h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde. **Séance tenue à huis clos considérant la situation causée par la COVID-19.**

Sont présent(e)s à l'hôtel de ville :

M. André Chenail, maire;
M. François Barbeau, district n° 1;
Mme Geneviève Bourdon, district n° 2;
Mme Véronique Thibault, district n° 3;
M. Marcel Tremblay, district n° 4;
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont absents :

Mme Sophie Provost, district n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale

1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, M. André Chenail, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2 – MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2020-05-168

3A – SÉANCE À HUIS CLOS

- | | |
|-----------------|--|
| Considérant | le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; |
| Considérant | le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020; |
| Considérant | l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; |
| Considérant | l'arrêté 2020-028 qui abroge le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004 en le remplaçant par : « Que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; |
| Considérant qu' | il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par présence à l'hôtel de ville, mais en appliquant les mesures de sécurité; |

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par présence à l'hôtel de ville ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

- Que l'audio de la séance ou son compte-rendu soit publié sur le site web de la Municipalité afin de se conformer à l'arrêté 2020-028.

ADOPTÉE

2020-05-169

3 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2020-05-170

4 – CAMP DE JOUR – SAISON ESTIVALE 2020

Considérant les mesures sanitaires qui devront être mis en place dans le cadre de la gestion d'un camp de jour pour l'été 2020 ;

Considérant les exigences imposées par les autorités de la santé publique en raison de la pandémie pour l'ouverture des camps de jour ;

Considérant que parmi ses exigences, les ratios animateurs/enfants seront réduits ;

Considérant le manque de ressources humaines de la Municipalité pour pallier toutes ses exigences ;

Considérant que la Municipalité effectuera des travaux de rénovation, d'aménagement et de construction au Centre communautaire au courant de l'été 2020;

Considérant que la sécurité des enfants est la priorité pour la Municipalité ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement par les conseillers d'annuler le camp de jour de la municipalité de Sainte-Clotilde pour la saison estivale de 2020.

ADOPTÉE

2020-05-171

5 – ANIMATEURS - CAMP DE JOUR 2020

Considérant la résolution no.2020-05-155 concernant l'embauche des animateurs de camp de jour ;

Considérant que la résolution no.2020-05-170 annulant le camp de jour pour la saison estivale 2020 ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'annuler la résolution no.2020-05-155 concernant l'embauche des animateurs de camp de jour considérant l'annulation de celui-ci.

ADOPTÉE

2020-05-172

6 – EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020

Considérant que la Municipalité a reçu l'entente de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2020, pour l'embauche de 3 animateurs de camp de jour, un agent de bureau et un paysagiste ;

Considérant la résolution no.2020-05-170 annulant le camp de jour estivale 2020 de la Municipalité ;

Considérant que suite à la fermeture du camp de jour, la Municipalité n'aura plus besoin d'un agent de bureau ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de demander la modification de l'entente de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2020 pour annuler les emplois d'animateurs ainsi que d'agent de bureau.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-173

7 – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – MODIFICATIONS DES HEURES POUR LA SAISON ESTIVALE

Considérant les normes exigées dans le cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques ne période de pandémie ;

Considérant le manque de ressources humaines de la Municipalité pour pallier toutes ses exigences ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de fermer la bibliothèque pour la période estivale 2020 et ce jusqu'à ce que le conseil réévalue la possibilité d'ouverture de la bibliothèque à sa séance de septembre 2020.

ADOPTÉE

2020-05-174

8 – ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI

Considérant que l'écocentre de Sainte-Clotilde fait l'objet de demandes de modifications de la part du Ministère de l'environnement; et que ces modifications représentent un investissement majeur;

Considérant que l'écocentre de Sainte-Clotilde n'est pas en mesure d'offrir un horaire varié et favorable à l'apport volontaire;

Considérant que l'écocentre de la ville de Saint-Rémi est ouvert deux soirs par semaine, ainsi que le samedi et le dimanche; et que cet horaire permettra un apport volontaire plus élevé en raison d'une meilleure accessibilité; et que ceci aura pour impact de réduire le tonnage de matières résiduelles pour la collecte porte-à-porte de la municipalité de Sainte-Clotilde;

Considérant que la ville de Saint-Rémi nous transmettra des factures en fonction de l'utilisation faite par nos citoyens pour la durée de l'entente; et que cette dépense sera payée par le budget de fonctionnement.

Pour ces motifs, il est résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la Directrice générale de signer une entente pour une période d'essai d'un an avec la ville de Saint-Rémi pour l'utilisation de l'écocentre de Saint-Rémi par les citoyens de Sainte-Clotilde.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-175

9 – OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE EN BÉTON

Considérant qu' une demande de soumissions publiques pour des travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure en béton a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet C-19-09-04), conformément au *Code municipale du Québec* ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le jeudi 21 mai 2020 pour laquelle cinq soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant ;

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant du contrat (incluant les taxes)</u>
Construction Valrive inc.	309 210.09\$
Les entreprises Ventec inc.	327 276.34\$
Entreprise Pearson Pelletier	333 278.03\$
Excavation Darce inc.	333 641.35\$
Eurovia Québec Construction inc.	383 491.26\$

Considérant l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement par les conseillers

- Que le conseil municipal octroie le contrat de travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure en béton au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Valrive inc. pour un montant de 309 210.09\$ incluant les taxes applicables ;
- D'imputer cette dépense au compte 03-010-01-721 pour un montant de 175 000\$ et d'approprier un montant de 107 350.03\$ du surplus général non affecté.

ADOPTÉE

2020-05-176

10 – ENTÉRINER LA PROMESSE D'ACHAT DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant la promesse d'achat entre la Municipalité et monsieur Soulière pour l'achat du garage situé au 3051 rue Routhier à Sainte-Clotilde (rés.19-05-139) ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement par les conseillers

- D'entériner la promesse d'achat entre la Municipalité et monsieur Soulière pour le garage sis au 3051 rue Routhier à Sainte-Clotilde ;
- Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tout document officiel concernant ledit projet ;
- D'imputer cette dépense au compte 03-010-02-722 tel que prévu au budget de 2020.

ADOPTÉE

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-05-177

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h36 et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

André Chenail
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, André Chenail, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2020.
